

La Ville d'Arlon recrute
un électricien qualifié (H/F) - pour le service Patrimoine/Bâtiment du Département technique
avec constitution d'une réserve de recrutement valable 2 ans.

Description de la fonction :

Sous la responsabilité du contremaître du service bâtiment, l'électricien qualifié exécute des travaux d'installations aussi bien en neuf qu'en rénovation. Il effectue la maintenance et le dépannage des installations électriques dans les bâtiments communaux. Il assure le fonctionnement optimal des installations électriques et veille à leur mise en conformité dans le respect des consignes de sécurité et du règlement général des installations électriques.

Compétences :

Savoir être :

- Travailler en équipe, collaborer avec ses collègues et contribuer au maintien d'un environnement agréable ;
- Être autonome, être capable de réagir rapidement aux tâches demandées et aux changements susceptibles d'intervenir ;
- Faire preuve de rigueur, réaliser son travail avec exactitude, méthode et précision ;
- Appliquer rigoureusement les règles de la Commune en matière de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement ;
- Faire preuve d'une grande polyvalence ;
- Présenter une image positive de la Commune.

Savoir-faire :

- Réaliser de nouvelles installations électriques ;
- Réaliser des travaux de mise en conformité électrique ;
- Effectuer les remises en état d'une installation ou d'un équipement ;
- Diagnostiquer et localiser les pannes ou défaillances d'origine électriques ;
- Assurer les interventions en cas de dépannage ;
- Assurer les aspects sécurité, qualité et environnement dans les procédures d'intervention ;
- Proposer des améliorations d'optimisation des équipements ;
- Être en mesure de réaliser différents petits travaux de bricolage, de réparation ou de mise en place des festivités en dehors des horaires habituels ;
- Connaître les règles de sécurité relatives aux installations électriques (RGIE) et se mettre régulièrement à niveau ;
- Maîtriser les procédés électriques (armoires, câblage, boîtiers, téléphonie, vidéoophonie...) ;
- Savoir lire et adapter les plans et schémas électriques (tant les schémas unifilaires que de position) ;
- Maîtriser les appareils de contrôles et de détections (multimètre, mesureur de perte, ...) ;
- Accepter la réalisation de tâches adaptées selon les besoins du service hors du champs de compétences initial.
- Être volontaire pour assurer des astreintes en périodes estivale et hivernale.

Conditions d'accès :

- Être belge ou citoyen(ne) de l'Union Européenne ;
- Être ressortissant ou non de l'Union Européenne. Pour les ressortissants hors Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers.
- Être titulaire d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur ;
- La possession des certificats de formation BA4 et BA5 est un atout.
- Être détenteur d'un permis de conduire de catégorie B. La possession d'un permis de conduire de la catégorie C et/ou E constitue un atout
- Réussir un examen d'aptitude, entretien oral et mise en situation pratique.

Contrat :

- Contrat à durée indéterminée ;
- Temps plein (38h/semaine) ;
- Echelle D4
- Avantages : allocation de foyer ou résidence, 26 jours de congé (pour une année complète à temps plein), chèque-repas, pécule de vacances et allocation de fin d'année.

Pièces justificatives :

- Lettre de candidature + C.V ;
- Copie de la carte d'identité et extrait du casier judiciaire délivré à une date postérieure à la vacance de l'emploi ;
- Certificat de résidence ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Certificat de nationalité ;
- Copie du diplôme ;
- Copie du permis de conduire.

Envoyez votre dossier complet par mail à administration@arlon.be ou par courrier postal pour le 25 septembre 2026 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Collège communal de la Ville d'Arlon

Rue Paul Reuter, 8 — 6700 ARLON

Arlon, le 20/08/2026.

Par le Collège :
Le Directeur général,

C.LECLERCQ(s)

Le Bourgmestre-Président,

V.MAGNUS(s)